

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 05 juin 2020

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Pascal RAPP, Jean-Michel BRUN, Jean-Claude BRETNACHER, Franck ROGOVITZ, Philippe SCHUTZ, Jean-Victor STARCK et Thierry UJMA, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 8

Dont représentés : 0

membres absents : 2

POINT n1 : Commande publique – Habitat Indigne – Marché pour les travaux au 4, Rue de Verrières – Modification du marché public n°2 – Lot 2

Monsieur le Président informe le bureau que suite à la fin des travaux de déconstruction, il est apparu que des travaux complémentaires de consolidation préconisé par le bureau d'études structure s'avéraient nécessaires dans la phase de reconstruction.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le président à signer la modification citée en objet pour les lots 1 et 2, la modification du lot 2 entraînant une plus-value de 9941,60 € HT, soit une plus-value de 20,8 % faisant passer le montant total du marché (modification n°1 comprise) de 47772 € HT à 61350,60 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°2 : Création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe

Monsieur le Président explique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au bureau de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Le Président propose donc au bureau la création d'un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe pour l'agent qui sera recruté pour la Maison France Services à temps non complet pour 32 / 35° à compter du 01/08/2020.

L'exposé du Président entendu,

Vu le tableau des emplois,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'accepter la proposition du président et de modifier en conséquence le tableau des emplois,*
- 2) *D'acter la création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps non complet pour 32/35° ,*
- 3) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

Les membres du Bureau,

André BOUCHER,

Pascal RAPP,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

François TROMBINI,

Jean-Claude BRETNACHER,

Jean-Victor STARCK,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

François PAYSANT,